

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1285/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1974 et promotion. au titre de. l'année 1974, du personnel des cadres territoriaux

n° 75-1285/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
27 juin 1975

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1975

Date du numéro
25 juillet 1975

Art, 1er Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1974, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires des cadres territoriaux dont les noms suivent: I CORPS DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT a) CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES Pour adjoint technique de 1^o classe – 1^o échelon : Abdallah Ali Cheik, pour compter du 1^o janvier 1974 (Port). b) CADRE DES TECHNICIENS DE TRAVAUX Pour technicien de classe exceptionnelle : Boulock Abdou Ibrahim, pour compter du 1^o juillet 1974 (détaché Chambre des députés). Pour techniciens principaux, 1^o échelon : Ahmed Ali Moutana, pour compter du 23 février 1974 (E.D.D.) : Mohamed Ali Chirdon, pour compter du 1^o janvier 1974 (Eaux). Pour technicien de 1^o classe – 1^o échelon : Ahmed Boulalé Baré, pour compter du 1^o janvier 1974 (Voirie) : Ibrahim Gabasse Ali, pour compter du 1^o mars 1974 (Voirie) : Mohamed Abdallah Voussof, pour compter du 1^o octobre 1974 (Santé). c) CADRE DES AGENTS TECHNIQUES ET OUVRIERS Pour agent technique et ouvrier de classe exceptionnelle : Ali Elabé Waberi, pour compter du 1^o janvier 1974 (Port). Pour agents techniques et ouvriers principaux – 1^o échelon : Abdi Houssein Adouah, pour compter du 1^o juin 1974 (Port) : Abdillahi Moussa Saïd, pour compter du 1^o janvier 1974 (Voirie) : Ahmed Hasan. dit Had, pour compter du 5 avril 1974 (cercle Ali-Sabieh) ; Ali Mohamed Warsama, pour compter du 1^o janvier 1974 (Port) ; Djama Guedi Afdeb, pour compter du 24 janvier 1974 (Port) ; Hassan Al, dit Hassanto. pour compter du 1^o octobre 1974 (détaché Chambre des députés) Issa. Ali Chridon, pour compter du 1^o janvier 1974 (CP) : Mohamed Ahmed Mohamed, pour compter du 1^o janvier 1974 (district de Diibouti) : Mohamed Hachi Aoualé. pour compter du 1^o janvier 1974 (Travaux publics) ; Elmi Waiïis Bor, pour compter du 1^o août 1974 (TP). Pour agents techniques et ouvriers de 1^o classe – 1^o échelon : Aden Ali Datouna, pour compter du 1^o janvier 1974 (T.P.) : Ahmed Mohamed Guire. pour compter du 1^o octobre 1974 (Port). Moumin Ali Houmed., pour compter du 1^o octobre 1974 (Port) : Ali Mohamed Bœuh, pour compter du 1^o janvier 1974 (ancienneté conservée 8 mois – Service Hydraulique) : Mohamed Houssein Mouhoumed, pour compter du 1^o janvier 1974 (ancienneté conservée 8 mois – Santé) : Abdi Aouled Chirdon., pour compter du 31 décembre 1974 (TP) : d) CADRE DES CHAUFFEURS Pour chauffeur principal – 1^o échelon : Said Nasser Salem, pour compter du 1^o janvier 1974 (Aviation civile). II CADRES PARTICULIERS DU PORT DES CADRE DES CONTROLEURS DES BUREAUX DES MOUVEMENTS Pour contrôleur principal – 1^o échelon : Méke Outo Houmed, pour compter du 1^o janvier 1974 (Port).

Art. 2

— Sont promus, au titre de l'année 1974 pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires des cadres territoriaux dont les noms suivent :